

**Consultation de la Directrice générale avec les Commissions nationales
pour l'UNESCO d'Amérique latine et des Caraïbes sur la préparation
du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)**

Rapport final

Hilton Trinidad and Conference Centre

Port of Spain

Trinité-et-Tobago

5-7 juillet 2010

Lundi 5 juillet 2010

I. Ouverture officielle de la Consultation (9 heures – 10 h 30)

La Secrétaire générale de la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO, Susan Shurland, a présenté brièvement les participants.

Le Président de la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO, Hart Edwards, a prononcé un discours de bienvenue.

M. Davidson Hepburn (Bahamas), Président de la Conférence générale de l'UNESCO, a prononcé un discours au nom des commissions nationales pour l'UNESCO, dans lequel il a remercié Trinité-et-Tobago d'avoir organisé la réunion. Il a mentionné les consultations menées précédemment dans d'autres régions et a fait part de sa fascination pour le modèle des commissions nationales. Constatant que nombre d'entre elles souffraient d'un manque de reconnaissance, il s'est dit convaincu que les commissions étaient pourtant la sève nécessaire à la survie de l'Organisation. Il a plaidé avec force pour que les décisions ne soient pas prises de façon unilatérale et appelé à une plus grande interdépendance et à la solidarité dans l'action. En dernier lieu, il a déclaré qu'un appui plus important serait apporté au programme en faveur des petits États insulaires en développement (PEID). Dans cette optique, une édition spéciale du Forum UNESCO du Futur serait consacrée aux PEID à la fin de la Consultation des commissions nationales (le 8 juillet 2010) ; une attention particulière y serait accordée aux Caraïbes et le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines y participerait.

M. Hans d'Orville a prononcé un discours au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova. Il a demandé aux participants de bien vouloir excuser la Directrice générale, dans l'impossibilité d'assister à la Consultation. Il a ensuite remercié le Gouvernement de Trinité-et-Tobago d'avoir accueilli cette réunion, qui se tenait à un moment crucial compte tenu des crises économique, sociale, alimentaire et environnementale auxquelles le monde faisait face. Il a souligné que le prochain Programme et budget serait le dernier de la période couverte par l'actuelle Stratégie à moyen terme de l'Organisation et qu'il était élaboré alors que la nouvelle Directrice générale venait de prendre les rênes de l'UNESCO.

M. Tim Gopeesingh, Ministre de l'éducation et Président de la Commission nationale de Trinité-et-Tobago, a prononcé le discours d'ouverture. Après avoir mentionné que la commission fêtait son 40^e anniversaire, il a affirmé que la diversité culturelle était une force, et non une faiblesse, un vecteur de développement indispensable pour la réduction, puis l'élimination, de la pauvreté et la réalisation du développement durable. Il a ajouté que dans l'optique de la promotion de la diversité culturelle, le Ministère des arts et de la culture avait été rebaptisé Ministère des arts et du multiculturalisme, intitulé qui reflétait la grande diversité de la population de Trinité-et-Tobago.

Il a cité les mesures prises par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago en matière d'éducation : multiplication des centres d'éducation préscolaire, développement de l'enseignement supérieur, amélioration de la qualité des systèmes d'éducation de base et du secondaire, organisation d'expo-sciences dans le secondaire pour sensibiliser les élèves à l'utilisation de la science dans la vie quotidienne, distribution d'ordinateurs portables à tous les élèves d'un même niveau, élargissement de l'accès à Internet dans le pays.

Il a indiqué que la commission nationale de son pays était actuellement l'une des plus actives dans les Caraïbes, grâce à un appui solide du gouvernement, et il a mentionné en particulier son Réseau d'écoles associées. Enfin, il a admis que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne parvenaient pas à tirer des enseignements de leurs problèmes communs et qu'ils n'y apportaient de réponses que de façon isolée ; aussi a-t-il souhaité que les délibérations de la réunion se traduisent par un Programme et budget cohérent et efficace, qui prenne en compte les besoins de l'Amérique latine, des Caraïbes et des petits États insulaires en développement de la région. Il a ensuite déclaré officiellement ouverte la réunion de consultation.

La photographie officielle de l'ensemble des participants a été prise.

II. Adoption du Règlement intérieur provisoire

Le Règlement intérieur a été adopté sans amendement.

La composition du Bureau était la suivante :

Président : Trinité-et-Tobago

Vice-présidents : Cuba et Grenade

Rapporteur général : Pérou

Corapporteurs : Mexique et Saint-Vincent-et-les Grenadines

L'ordre du jour a été adopté avec une seule modification.

M. d'Orville a passé en revue le processus de préparation, qu'il a décrit comme laborieux car étalé sur près de deux ans. Il a confirmé que cette tâche ne relevait pas du Secrétariat mais était plutôt de nature intergouvernementale. Il a indiqué les domaines clés qu'il conviendrait de renforcer dans chacun des secteurs de l'UNESCO, en donnant un aperçu général des programmes les plus pertinents et en soulignant qu'il importait que ceux-ci répondent aux attentes des États membres. Ainsi l'un des domaines les plus importants pour la région était celui des interventions post-conflit ou post-catastrophe, comme tout récemment en Haïti. Pour terminer, M. d'Orville a rappelé que les réponses écrites au questionnaire devaient être envoyées directement au Siège, avant le 12 juillet 2010 au plus tard. Un document serait ensuite établi (à la mi-août), qui contiendrait des propositions préliminaires à soumettre au Conseil exécutif à sa 185^e session (5-21 octobre 2010).

Remarques préliminaires des commissions nationales

Pérou

Le Questionnaire revêt une grande importance puisqu'il débouche sur le Programme et budget ; mais au bout du compte, cela se traduit pour les pays par des activités très ponctuelles, menées au coup par coup et de portée limitée. L'ensemble du processus n'est pas structuré, ce qui donne lieu à un gaspillage de ressources. Préalablement à l'établissement du Programme et budget, il est nécessaire de réaliser une évaluation afin de déterminer les problèmes et de procéder aux ajustements voulus dans les programmes convenus, processus qui a été prévu par le Conseil exécutif dans différentes décisions prises au fil des ans, et auquel les commissions nationales pourraient contribuer.

Cuba

L'absence de vision stratégique ne permet pas de déterminer quelle sera l'orientation de l'UNESCO dans les années à venir. Comment, dans ces conditions, sera-t-il possible de parvenir à une efficacité et une visibilité accrue ? Cuba a dénoncé des failles structurelles dans le système, à commencer par le hiatus entre secteurs et programmes. Il est difficile de voir comment ils s'articulent car ce sont des fiefs distincts qui ne communiquent pas entre eux. Il faut changer cela. Cuba a demandé la mise en place d'une structure spécifique pour décider quelle forme devrait prendre la poursuite de l'action menée en Haïti.

Paraguay

Le Paraguay a demandé que le Chili, le Guatemala, El Salvador, le Honduras et les autres pays gravement touchés par des ouragans et d'autres catastrophes naturelles bénéficient du même traitement que Haïti.

Bolivie

Le Questionnaire n'offre pas la possibilité de proposer de nouveaux programmes. Les commissions pâtissent de l'absence de moyens financiers et de nombreuses difficultés entravent la réalisation des objectifs fixés pour 2015 et 2021.

Mexique

Le Mexique a fait observer qu'on ne débattait pas, à l'UNESCO, des approches et des stratégies mises en œuvre avec succès par chaque secteur à titre individuel et que d'autres secteurs de l'Organisation pourraient reprendre à leur compte. En outre, dans le cadre des consultations, on ne tient pas compte des conclusions des évaluations menées dans certains secteurs, qui attirent pourtant l'attention sur certains aspects négligés. Enfin, il faudrait accorder une plus grande importance à la situation des pays à revenu intermédiaire : en effet, le classement de nations d'Amérique latine dans cette catégorie occulte l'existence de très fortes disparités au sein de sociétés qui sont les plus inégalitaires au monde. Les critères actuellement appliqués empêchent l'accès aux ressources et aux programmes internationaux axés sur l'aide au développement, ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

III. Consultation des bureaux multipays au sujet du projet de 36 C/5

Les délégations se sont divisées en plusieurs groupes de travail – en fonction des bureaux multipays dont elles relèvent (Montevideo, Quito, Kingston, La Havane et San José) – afin de débattre et de s'accorder sur des positions communes en réponse au Questionnaire.

Mardi 6 juillet 2010

- I. Présentation en séance plénière du rapport des bureaux multipays**
- II. Discussion plénière sur la base du questionnaire en vue de la préparation du Projet de programme et de budget**

Il a été procédé, en séance plénière, à la présentation et à l'examen des conclusions de la Consultation réalisée auprès des cinq bureaux multipays de la région Amérique latine et Caraïbes, conformément à l'ordre du jour. De même, un débat s'est tenu en séance plénière, sur la base du questionnaire, au cours duquel des propositions complémentaires ont été formulées et les approches communes les plus pertinentes ont été réaffirmées.

Il en est ressorti les réponses et propositions ci-après, thème par thème, en vue d'une inclusion dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2012-2013.

PRIORITÉS GLOBALES DE L'UNESCO

L'AFRIQUE ET SA DIASPORA

- L'Amérique latine et les Caraïbes appuient la réponse des pays de la région à ces questions.
- Afin de déterminer de manière objective si les pays d'Afrique bénéficient ou non d'une attention et de ressources budgétaires suffisantes, il est nécessaire de procéder à une évaluation des résultats obtenus depuis que la priorité leur est accordée dans le Programme et budget de l'UNESCO.
- La proposition tendant à faire de l'Afrique une région prioritaire a été formulée compte tenu de la lutte contre la pauvreté, c'est pourquoi il convient de préciser que les actions menées dans des zones en proie à la pauvreté ou à des conflits revêtent un caractère prioritaire.
- Il est nécessaire de redéfinir le paradigme de l'aide au développement en se basant sur la situation des populations défavorisées à l'intérieur des pays et non en fonction du revenu moyen, ce qui permettra de cibler directement les populations africaines vulnérables ainsi que celles d'autres régions présentant des caractéristiques semblables.
- Il a été suggéré d'inclure dans cette même priorité aussi bien l'Afrique que les populations afrodescendantes présentes en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de promouvoir la connaissance des racines africaines de notre population en élaborant des ouvrages d'histoire régionale.
- Renforcer l'échange d'expériences fructueuses entre l'Amérique latine et les Caraïbes.
- Il a été suggéré d'élaborer, en collaboration avec l'Union africaine, un plan d'action à long terme.
- Étudier la possibilité d'inclure la région des Caraïbes comme priorité globale, dans le cadre de la priorité accordée aux petits États insulaires en développement.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

- Ce thème devra faire l'objet d'une attention et de ressources suffisantes de la part de l'UNESCO.
- Il conviendrait de renforcer, dès le plus jeune âge, la sensibilisation aux questions de genre, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.
- Il est nécessaire de focaliser les efforts sur la question de l'égalité entre les sexes dans l'éducation et dans tous les secteurs de l'UNESCO.
- Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la violence est avant tout l'expression des inégalités. L'objectif de l'égalité entre les sexes ne doit pas s'appliquer seulement à l'école ou au taux de scolarisation, mais à la société dans son ensemble. À cet égard, la région peut partager l'expérience acquise à la faveur de différents programmes concernant notamment les actions de prévention (éducation sexuelle pour éviter les grossesses chez les adolescentes), l'éducation des femmes en vue de leur intégration dans le monde du travail, l'autonomisation des femmes, les bourses, la lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires et les méthodes d'enseignement, la formation et la sensibilisation des enseignants, l'orientation vers des carrières traditionnellement masculines, le soutien aux femmes exerçant des activités scientifiques.
- L'UNESCO pourrait évaluer l'impact des normes nationales et internationales en matière d'égalité entre les sexes, et lancer des études et développer des indicateurs dans ce domaine. Lorsqu'il s'agit de traiter des questions d'égalité, il serait plus approprié de mentionner aussi bien les hommes que les femmes, et non uniquement les femmes.

PMA, PEID ET GROUPES AUTOCHTONES

- Tous les secteurs de programme devraient comporter un volet relatif à l'inclusion sociale.
- Chaque région devrait définir des activités, des programmes et des ressources budgétaires pour les pays les moins avancés.
- Promouvoir l'action coordonnée entre gouvernements centraux et locaux en faveur des groupes vulnérables.
- Autonomiser les pauvres et mettre au point des programmes s'appuyant sur leurs savoirs et leurs talents en les associant à la conception de ces programmes.
- Promouvoir les savoirs et les langues autochtones en vue de sensibiliser la société civile à leur valeur et à leur importance, grâce à un programme d'éducation interculturelle.
- Les pays de la région devraient davantage participer au programme concernant les PEID.

JEUNESSE

Les jeunes représentant une population majoritaire dans la région, il est essentiel de leur offrir et de promouvoir des activités constructives en dehors de l'école afin de lutter contre les divers fléaux qui les touchent (violence et crime organisé).

- Le Forum des jeunes, qui précède la Conférence générale, est une initiative de l'UNESCO sans équivalent dans aucune autre organisation du système des Nations Unies. Son existence est un atout précieux en soi, mais son impact reste limité étant

donné que l'Organisation n'intègre pas les propositions des jeunes dans l'élaboration des programmes et activités les concernant.

- Il faudrait définir une stratégie régionale pour la jeunesse « avec » les jeunes, en prenant en considération les activités déjà menées avec leur concours, notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (parlements de la jeunesse, forums régionaux), et donner suite aux recommandations qui découleront de la prochaine Conférence mondiale de la jeunesse qui se tiendra au Mexique.
- Il faudrait renforcer les réseaux d'échanges scientifiques et culturels en s'appuyant sur l'utilisation des TIC par les jeunes.
- Renforcer les organisations de jeunesse dans le cadre des politiques publiques.
- Consolider le programme du réSEAU, le Forum des jeunes et le Forum régional des jeunes.
- Accroître les financements.
- Promouvoir la certification des compétences professionnelles et les programmes à visée technique-productive.
- Promouvoir les aspects positifs du soutien au changement, en privilégiant les aptitudes et la créativité.

ÉDUCATION

- L'éducation est un droit fondamental et la région approuve les quatre domaines définis comme prioritaires. Toutefois, nous pensons que la qualité est un élément essentiel de l'éducation, en particulier pour les groupes vulnérables, et que les pauvres ne parviendront pas à améliorer leur condition s'ils continuent à recevoir une éducation médiocre.
- L'UNESCO doit renforcer son rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation en prenant en considération l'action des diverses institutions du système des Nations Unies et la coopération internationale, ainsi qu'il ressort des objectifs convenus au plan international tels que ceux de l'Éducation pour tous et l'objectif 2 du Millénaire pour le développement.
- La question la plus importante est la suivante : qu'est-ce qui a empêché d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous ? Les objectifs sont clairs et il ne convient pas de les changer, mais aucune réflexion poussée n'a été menée sur la nécessité de définir des actions qui tiennent compte des réalités de la région. Il faudrait donc promouvoir des programmes et activités adaptés aux spécificités de l'Amérique latine et des Caraïbes, en analysant leurs effets sur le processus éducatif, dans les domaines suivants : les migrations, la prévention et la mitigation des catastrophes naturelles, les situations de post-conflit, la pertinence de l'enseignement par rapport aux besoins de la société et la valorisation de la vie face à la violence. La pauvreté étant sous-jacente à tous ces problèmes, l'éducation devrait permettre de sortir de la pauvreté et d'accéder à la richesse.
- Il est impératif de prendre en compte le travail des chaires UNESCO et du réSEAU et de leur accorder un plus grand soutien pour relever les défis que pose la réalisation des objectifs de l'EPT.

- Les pays à revenu intermédiaire se sont engagés plus résolument en faveur d'un enseignement secondaire pour tous et de programmes postalphabétisation.
- La région de l'Amérique latine et des Caraïbes jouit d'une grande expérience en matière d'éducation pour les migrants ; l'UNESCO devrait la prendre en compte dans ses programmes en vue de l'enrichir et de la partager.

La région estime que les actions actuellement envisagées dans les domaines ci-après revêtent une importance particulière :

- Mise au point de systèmes d'éducation interculturelle et bilingue dans les langues autochtones au titre d'un axe d'action spécifique.
- Prévention du VIH et du SIDA grâce à une éducation complète en matière de santé sexuelle et reproductive, l'accent étant mis sur l'égalité entre les sexes.
- Une éducation productive pour créer de la richesse, l'accent étant mis sur l'enseignement secondaire.
- Homologation et reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur.
- Éducation en vue du développement durable.
- Les expériences de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes concernant le recours aux technologies de la communication dans l'éducation ne sont pas mises à profit.
- Échange et soutien d'expériences fructueuses en matière d'alphabétisation, telles que les méthodes « Yo, sí puedo » et « Yo, sí puedo más » (Cuba), entre autres.
- Égalité dans la formation des enseignants pour inclure la population masculine.
- Éducation et protection de la petite enfance (EPPE) en mettant l'accent sur les besoins éducatifs spéciaux et la nécessité d'assurer une éducation inclusive.
- L'UNESCO peut mettre à profit les expériences de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de recours aux TIC dans l'éducation, telles que le Plan CEIBAL mis en place dans l'enseignement primaire en Uruguay ou le programme « Un ordinateur portable par enfant » au Pérou, récompensé par l'UNESCO.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Les propositions ci-après ont été formulées :

- Accorder la priorité à l'enseignement des sciences conçu comme le moyen de développer un esprit scientifique et non comme l'étude de disciplines scientifiques distinctes.
- Il est prioritaire de promouvoir le progrès scientifique et technologique et l'innovation comme facteurs d'intégration sociale et de développement humain durable.
- Il conviendrait de faire du développement de l'esprit scientifique un nouveau thème du Système des écoles associées.
- Renforcer les programmes scientifiques internationaux (PHI, COI, MAB, MOST) et resserrer les liens entre eux.

- Resserrer les liens avec les universités et les académies scientifiques.
- Lier les progrès scientifiques à la qualité de la vie.
- Créer un fonds spécial pour la formation scientifique et la prévention des risques.
- Revaloriser les savoirs ancestraux.
- Renforcer les capacités en matière de gestion des sites.
- Renforcer les capacités en matière d'exploitation durable des ressources naturelles, ainsi que de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets.
- Favoriser l'accroissement des échanges technologiques.
- Accroître la visibilité des activités du secteur.
- Sécurité et gestion de l'eau.
- Sciences écologiques et écosystèmes dans les Caraïbes = liens avec le MAB et la biodiversité.
- Sources d'énergie alternatives. Compte tenu des incertitudes en matière de sources d'énergie dans les Caraïbes, il nous incombe de faire en sorte que des sources d'énergie renouvelables et alternatives soient disponibles lorsque le besoin s'en fera sentir.
- Soutien accru au programme Sandwatch.
- Mettre au point des activités pour faire face aux effets du changement climatique dans la région, en particulier dans les petits États insulaires.
- Intégrer des volets innovation.
- Accorder une plus grande importance au thème de l'éthique des sciences en mettant l'individu au centre des préoccupations.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

- Tous les champs d'action scientifiques impliquent des dilemmes éthiques et le savoir scientifique est éminemment éthique. Partant de ce postulat, l'UNESCO doit poursuivre son effort de réflexion et de normalisation sur ces questions en s'attachant à promouvoir et à soutenir les comités nationaux de bioéthique.
- L'action menée dans le cadre du programme MOST ainsi que dans le domaine des droits de l'homme et de la non-discrimination est jugée positive, et doit être renforcée.

Dans le même ordre d'idées, les propositions ci-après ont été formulées :

- Il conviendrait d'approfondir le programme MOST et de le mettre en œuvre de pair avec d'autres stratégies pour traiter la question des migrations, qui est un thème prioritaire.
- Maintenir et renforcer l'appui aux forums des ministres du développement social organisés aux échelons régional et sous-régional.

- Donner suite aux idées promues par la Déclaration de Buenos Aires, formulée à l'issue du Forum international sur les liens entre politiques et sciences sociales.
- Mettre l'accent sur la création, en Équateur, d'un centre de catégorie 2 sur les migrations.
- L'UNESCO doit nouer des alliances avec les fédérations sportives internationales (football, cricket, baseball, basketball, hockey), compte tenu de leur mission éducative et formatrice, afin de promouvoir auprès des enfants et des jeunes les valeurs axées sur la santé, la prévention des addictions et de la violence, l'esprit d'équipe, la non-discrimination ou l'utilisation à bon escient du temps libre.
- Donner un large écho aux activités qui seront menées dans la ville de Guatemala, désignée Capitale mondiale de la philosophie pour 2012.
- Éradication de la pauvreté et amélioration de la qualité de vie.
- Décentralisation et pouvoir local.
- Coopération internationale grâce à la promotion de stratégies en matière de réseaux professionnels.
- La démocratie comme catalyseur de la coopération internationale.
- Continuer d'appuyer le projet José Martí de solidarité mondiale.
- Fonds pour les sciences sociales destiné à financer la recherche.
- Mettre au point des activités portant sur la marginalisation des jeunes à risque en Amérique latine et dans les Caraïbes et la violence des jeunes.

CULTURE

Les domaines prioritaires sont jugés appropriés mais, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il est nécessaire de mener des actions qui mettent l'accent sur trois d'entre eux :

- participation des communautés à la conservation du patrimoine,
- promotion de la diversité culturelle,
- développement des industries culturelles et créatives.
- Promouvoir la conception de la culture comme droit de l'homme, nécessaire pour parvenir à un développement global.
- Le thème de la culture et de l'identité n'étant pas reflété de manière adéquate dans les objectifs prioritaires, il est demandé avec insistance de faire en sorte qu'il le soit.
- Intensifier le dialogue interculturel de manière à promouvoir l'identité et le respect des différences.
- Protéger, dans le cadre de la promotion du dialogue interculturel, les langues originelles menacées d'extinction.
- Associer les musées à la sauvegarde des langues.
- Promouvoir la ratification des conventions relatives à la culture dans tous les pays des Caraïbes.

- Accentuer les efforts pour conseiller les États membres en ce qui concerne la présentation des dossiers d'inscription sur les listes de façon que celles-ci soient représentatives sur le plan géographique.
- Organiser des séminaires sur l'application des différentes conventions pour faciliter les travaux des comités nationaux chargés de leur suivi, en envisageant des activités avec les fonctionnaires et les législateurs dans les domaines pertinents.
- Promouvoir les programmes de participation communautaire pour la protection du patrimoine.
- Prévenir et atténuer les risques concernant le patrimoine culturel.
- Renforcer les secrétariats qui supervisent l'application des conventions en vigueur dans le domaine culturel.
- Mettre l'accent sur l'action du Système des écoles associées (SEA) concernant la promotion et l'appropriation du patrimoine, ainsi que sur la nécessité de continuer à encourager ces écoles à contribuer aux activités prévues dans ce domaine.
- Renforcer les ministères et instituts s'occupant de la culture, la formulation conjointe des politiques et la formation de leur personnel.
- Promouvoir des systèmes nationaux d'information qui fournissent des estimations sur la contribution de la culture au PIB des États membres et encourager les activités destinées à mettre en évidence l'importance et la pertinence de la culture par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Poursuivre le financement de projets tels que Youth Path.
- Promouvoir la culture et le patrimoine en tant que facteurs clés du développement durable.
- Organiser un séminaire sur les limitations du droit d'auteur.
- Renforcer le projet Qhapaq Nan (la Route des Incas) mis en œuvre dans six pays de la région andine.
- Promouvoir et appuyer le développement du programme « Label d'excellence pour l'artisanat », aux niveaux régional et interrégional.
- Fournir un appui financier pour le Forum des ministres de la culture qui se tiendra en Bolivie en 2011 (frais de voyage).

COMMUNICATION ET INFORMATION

Les domaines prioritaires de ce secteur sont pertinents et les participants ont reconnu la contribution et le succès remarquables des activités menées dans le cadre du Programme Mémoire du monde, en particulier. Cependant, un certain nombre de thèmes importants ne sont pas pris en considération dans ce secteur, à savoir notamment :

- les sociétés du savoir du point de vue pédagogique, et non pas seulement technologique ;
- l'éducation à la citoyenneté, sans laquelle l'exercice de la liberté de la presse et du libre accès à l'information est affaibli ;

- le rôle des médias dans la prévention des catastrophes naturelles et la mitigation de leurs effets n'a pas été suffisamment étudié ;
- renforcer le rôle de l'UNESCO en tant que coordonnateur du Sommet mondial sur la société de l'information ;
- appui aux radios communautaires à des fins éducatives et sociales ;
- participation communautaire pour le développement durable et contre la discrimination ;
- renforcement des activités du Programme Mémoire du monde ;
- utilisation saine des TIC ;
- étude et recherche de logiciels libres ;
- proposition concernant la création d'un centre mondial pour la liberté d'expression ;
- renforcer l'accès à l'information et la communication pour les personnes handicapées et les groupes défavorisés au sein de la communauté ;
- établir des partenariats avec les médias pour le développement durable et intensifier la participation grâce aux médias communautaires ;
- promouvoir les organismes de suivi dans le cadre de l'Observatoire sur la société de l'information ;
- sensibiliser à l'utilisation des TIC aux fins du développement humain et pour réduire la fracture numérique ;
- prendre en compte les apports des Journées ibéro-américaines sur l'utilisation des TIC ;
- réaliser une étude sur l'impact des TIC sur les médias (presse) et sur l'éducation (apprentissage) ;
- rechercher des solutions alternatives faisant appel aux logiciels libres tels que LINUX pour réduire la fracture numérique et élargir l'accès aux TIC.

CULTURE DE LA PAIX

- La Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde se termine cette année. Il convient de lui donner un prolongement avec des contenus spécifiques sur l'éducation à l'éthique et à la citoyenneté et sur la responsabilité civile, en s'appuyant sur les conclusions des Journées ibéro-américaines sur la culture de la paix, organisées sous l'égide de l'UNESCO.
- Revitaliser ce thème au moyen d'un programme spécifique, qui aura pour finalité de consolider le « nouvel humanisme ».
- Renforcer les thèmes se rapportant à l'éducation, aux valeurs et à l'inclusion.
- Créer des commissions nationales.

- Ajouter les thèmes suivants aux éléments figurant dans le Programme d'action pour une culture de la paix : « intégration et promotion des valeurs » et « migration et sociétés multiculturelles ».

ACTIVITÉS INTERDISCIPLINAIRES ET INTERSECTORIELLES

- La notion d'intersectorialité ne doit pas se traduire par la création de mécanismes bureaucratiques.
- L'intersectorialité doit être conçue comme une méthode de travail permettant aux secteurs de ne pas fonctionner comme des programmes isolés, en instaurant entre eux une nouvelle interface.
- La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a réaffirmé qu'il importait que les cinq secteurs de l'Organisation mènent des activités concernant la migration et la non-discrimination afin de faire de ces deux questions un seule thématique intersectorielle.

RÔLE DE L'UNESCO AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, COOPÉRATION ET PARTENARIATS

- Renforcer la représentation de l'UNESCO dans les pays où celle-ci n'a pas de bureau.
- Promouvoir la reconnaissance des commissions nationales de la région comme interlocutrices avec l'ONU.
- Participer à l'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans les pays où l'UNESCO n'a pas de bureau.
- Mettre à profit les avantages comparatifs de l'UNESCO dans le cadre de la réforme de l'ONU (PNUAD).
- Établir des partenariats pour favoriser la coopération entre pays et entre régions.
- Faire connaître et promouvoir les activités.
- Solliciter des informations sur les résultats du programme pilote de formation du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD).
- Renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales et l'implication de la société civile pour l'exécution des programmes et projets de l'UNESCO.

LES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO

- Accorder une plus grande place à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les dialogues interrégionaux qu'organise l'UNESCO.
- Allouer davantage de ressources aux programmes sur le terrain, et augmenter le nombre de ceux-ci afin qu'ils soient adaptés au contexte local.
- Renforcer la coopération avec le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) en application de la décision 182 EX/62 de 2009 concernant l'importance de la coopération et de l'action intersectorielles avec ce Centre.

- Augmenter le budget alloué aux programmes et réduire celui consacré à l'administration et aux ressources humaines.
- Sensibiliser les partenaires au rôle des commissions nationales.
- Promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre commissions nationales par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
- Encourager la coordination entre les bureaux hors Siège et les centres de catégorie 2, d'une part, et les commissions nationales, d'autre part.
- Développer les synergies entre les bureaux hors Siège et les gouvernements, les parlementaires et les universités.
- Investir dans le renforcement des capacités des commissions nationales et améliorer les systèmes de formation et d'information. Il est urgent de traduire les documents, en particulier le Manuel des commissions nationales.
- Exiger que nos efforts et les propositions formulées dans le cadre de cette consultation soient pris en compte dans le prochain Programme et budget.
- Renforcer le rôle de relais que jouent les commissions nationales en les informant de toute activité réalisée par les entités de l'UNESCO dans le pays, ces informations étant en outre utiles pour l'élaboration du rapport annuel à soumettre au gouvernement.

VISIBILITÉ DE L'UNESCO

- Instituer l'espagnol comme langue de travail de l'UNESCO dans toutes ses publications et les contenus de son site Internet. L'espagnol est la troisième langue la plus parlée au monde et la deuxième langue la plus étudiée après l'anglais. Ne pas recourir systématiquement à cette langue limite l'impact de l'UNESCO auprès d'une population de quelque 450 à 500 millions de personnes dont l'espagnol est la première ou la deuxième langue.
- Adopter le portugais comme langue de travail de l'UNESCO, ainsi que l'ont demandé les pays lusophones lors de la 35^e session de la Conférence générale. Le portugais est l'une des cinq langues les plus utilisées au monde : elle est parlée par plus de 250 millions de personnes dans huit pays situés en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie et en Europe. Faire du portugais une langue de travail serait cohérent avec l'objectif de l'Organisation consistant à renforcer le multilinguisme et la diversité culturelle.
- Établir des partenariats avec les médias publics et privés pour faire connaître l'action de l'UNESCO (BBC, National Geographic Channel, etc.).
- Reprendre la publication du *Courrier de l'UNESCO* dans toutes les langues officielles.
- Faire en sorte que le Secteur de la communication et de l'information contribue à donner une plus grande visibilité aux autres secteurs de programme.

Autres propositions

- Demander qu'à l'avenir le questionnaire soit plus simple et plus clair.
- Inclure Haïti comme priorité et définir une vision stratégique à moyen et à long termes à cet égard.

- Prendre résolument position en faveur du programme pour une culture de la paix.
- La visibilité des Caraïbes au Siège commence sur le terrain.
- Préconiser une stratégie permettant de conférer une visibilité accrue aux travaux des centres de catégorie 2. Faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'approbation des projets au titre du Programme de participation et expliquer pourquoi ils sont refusés ou abandonner.
- Confier l'évaluation et l'approbation aux bureaux régionaux ou multipays.
- Rationaliser la gestion des fonds du Programme de participation, en confiant cette responsabilité aux bureaux locaux, régionaux ou multipays, afin de faciliter l'accès aux informations et l'évaluation et de faire en sorte que les rapports d'évaluation soient produits en temps voulu.
- Continuer d'acheminer les fonds du Programme de participation par le canal des bureaux locaux ou régionaux de l'UNESCO afin que les commissions nationales puissent s'acquitter de leur fonction de supervision et établissent en temps voulu et de façon exhaustive les rapports techniques et financiers requis au titre du Programme, la présentation de ces rapports conditionnant l'allocation des fonds pour l'exercice biennal suivant. Il n'est pas cohérent de demander aux pays de renforcer l'administration des programmes et d'accroître les fonds gouvernementaux si les bureaux locaux de l'UNESCO ne sont pas en mesure d'acheminer les fonds du Programme de participation.
- Faire en sorte que les commissions nationales puissent participer au processus d'évaluation du Programme et budget, comme spécifié dans la Charte de l'UNESCO et dans différentes décisions du Conseil exécutif.
- Accroître les fonds reçus par la région des Caraïbes au titre du Programme de participation et renforcer son bureau multipays, qui dessert de nombreux pays mais manque de ressources.
- Les participants remercient la Division des relations avec les États membres et les commissions nationales d'avoir organisé cette consultation qui permet d'exposer les nécessités et les priorités des pays de la région, mais demandent une révision de la méthode suivie pour la consultation, en particulier en ce qui concerne le questionnaire.
- L'Uruguay a offert d'accueillir la prochaine consultation régionale (2012).

I. Séance plénière sur le rôle des commissions nationales dans la programmation conjointe par pays des Nations Unies, le renforcement des capacités des commissions nationales et l'amélioration de l'impact et de l'efficacité des futures conférences et consultations régionales sur la Stratégie à moyen terme et le Programme et budget

M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général pour la planification stratégique, a fait un exposé sur le rôle des commissions nationales dans la programmation conjointe par pays et les défis et perspectives de ce processus.

Il a souligné que les commissions nationales n'étaient pas prises en considération dans les divers processus d'intégration et de coordination des exercices de programmation conjointe au niveau des pays mis en œuvre par les organisations, institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. À partir de ce constat, et compte tenu de l'importance des commissions nationales – une structure que l'UNESCO est la seule organisation du système des Nations Unies à posséder –, un mémorandum d'accord a été conclu entre l'UNESCO et le PNUD qui, dans son

article III.2, précise que le Coordonnateur résident des Nations Unies peut inviter un ou plusieurs membre(s) de la commission nationale pour l'UNESCO de chaque pays à assister à certaines réunions des équipes de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays où l'UNESCO n'a pas de bureau, lorsque des questions relatives à la programmation sont abordées et que la participation de la commission est jugée utile. En conséquence, les directives du PNUD pour l'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont été actualisées.

Compte tenu de ce qui précède, M. d'Orville espérait que le contenu de sa présentation et les mesures prises avaient permis de répondre aux inquiétudes exprimées par le représentant du Nicaragua concernant la réponse précédemment obtenue du Coordonnateur résident des Nations Unies dans ce pays sur la participation de la Commission nationale du Nicaragua à l'élaboration du C/5.

M. Xiaolin Cheng a ensuite présenté les stratégies envisageables pour renforcer les capacités des commissions nationales et améliorer l'impact et l'efficacité des futures conférences et consultations régionales sur la Stratégie à moyen terme et le Programme et budget de l'UNESCO. Il a fait observer qu'il existait une grande diversité et une grande hétérogénéité de moyens d'une commission nationale à l'autre. Alors que certaines sont très solides et disposent d'importants moyens financiers et institutionnels, d'autres sont fragiles ou instables, restent inactives ou ne bénéficient pas d'un appui politique de la part des autorités dont elles relèvent. Pour remédier à cet état de choses, les mesures suivantes ont été proposées :

- promotion ;
- renforcement de leur statut et de leur structure ;
- renforcement des capacités de leur personnel ;
- échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- partenariats avec d'autres commissions nationales.

En outre, l'intervenant a formulé les recommandations suivantes :

- présence accrue d'autres ministères et institutions dans la structure et les activités des commissions nationales ;
- stabilité des secrétaires généraux (quatre ans minimum) ;
- personnel à temps complet (un effectif minimum de quatre à cinq personnes est souhaitable).

Par ailleurs, il a préconisé la mise en place de partenariats entre commissions nationales du Nord et du Sud (comme celui qui existe entre le Canada et les Caraïbes en ce qui concerne le MAB) et l'organisation de conférences régionales et de consultations régionales et sous-régionales.

Enfin, les secrétaires généraux des commissions nationales de la Jamaïque, M. Everton Hannam, et de Saint-Kitts-et-Nevis, M. Antonio Maynard, ont présenté les conclusions du Groupe de travail sur le renforcement des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des Caraïbes. Ils se sont rendus dans neuf pays de la région entre juillet 2009 et mars 2010. Leur but était triple :

- promouvoir la coopération entre les commissions nationales pour l'UNESCO de la région des Caraïbes ;
- contribuer à renforcer les relations intercaribéennes ;
- échanger les expériences et les meilleures pratiques.

Ce projet, rendu possible grâce à l'appui financier de la Commission nationale de la République de Bulgarie pour l'UNESCO, s'est révélé très utile et constructif. MM. Hannam et Maynard ont rencontré non seulement leurs homologues, mais aussi des ministres, des chefs d'État et des représentants de la société civile. Ils ont conclu qu'il existait des faiblesses opérationnelles dans la majorité des commissions nationales de la région des Caraïbes. Ces faiblesses pouvaient être imputées tant à la rotation rapide des secrétaires généraux à leur tête (au moins cinq secrétaires généraux différents ont été nommés ces trois ou quatre dernières années) qu'à l'accord bilatéral fragmenté conclu par la Section des commissions nationales au Siège avec les commissions nationales de la région.

Compte tenu de ce qui précède, ils ont formulé les recommandations ci-après :

- la Section des commissions nationales au Siège devrait exercer une supervision permanente, en particulier lorsque les fonctionnaires changent ;
- il faudrait améliorer la communication entre le Siège, le bureau multipays et les commissions nationales de la région grâce à l'utilisation de diverses technologies de l'information et de la communication ;
- le bureau multipays et ses spécialistes du programme doivent favoriser un dialogue et des échanges plus fréquents avec les commissions nationales, différents ministères et de hauts responsables ;
- il convient que le bureau multipays convoque des réunions avec les commissions nationales pour assurer le suivi des projets et programmes mis en œuvre dans la région ;
- la Section des commissions nationales au Siège doit favoriser l'application des recommandations ci-dessus ;
- le recours à des arrangements contractuels avec les secrétaires généraux dans la région doit être réexaminé afin de favoriser la pérennité et la continuité du fonctionnement des commissions nationales.

Enfin, ils ont indiqué que les ressources humaines étaient le principal atout des commissions nationales.

La dernière intervention a été celle de M. Diego Gradis, de l'association « Traditions pour demain », qui entretient des relations formelles avec l'UNESCO et dont le siège se trouve en Suisse.

Il a expliqué que neuf ONG internationales ont été élues pour deux ans par le Bureau de la Conférence générale et a souligné que l'UNESCO se distinguait par les relations formelles qu'elle entretenait avec la société civile. Plus précisément, l'association « Traditions pour demain », qui accompagne les peuples autochtones ou d'ascendance africaine d'Amérique latine dans l'affirmation de leur identité culturelle, est chargée des relations avec les commissions nationales.

À cet égard, M. Gradis a formulé des observations et réflexions pour améliorer les consultations, les rendre plus créatives et faire en sorte que les relations entre le Siège et le terrain soient plus interactives. Il a conclu en disant que le moment était propice aux relations entre les ONG et l'UNESCO ainsi qu'à la participation des ONG à la consultation sur le Programme et budget organisée à l'initiative de la Directrice générale et du Sous-Directeur général pour la planification stratégique.

Enfin, Susan Shurland, Secrétaire générale de la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO, a indiqué qu'Irina Bokova, Directrice générale de l'Organisation, s'excusait auprès de tous les participants de ne pouvoir être présente. M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général pour la

planification stratégique, a donné lecture du message adressé aux participants par la Directrice générale.

Dans ce message, Mme Bokova expliquait que son absence était due à des circonstances imprévisibles. Elle indiquait être en contact avec ses collègues pour se tenir au fait des travaux des deux premiers jours de la réunion. En outre, elle remerciait les autorités de Trinité-et-Tobago d'avoir si généreusement accueilli la réunion et félicitait la commission nationale de ce pays pour son 40^e anniversaire.

Elle a déclaré que le séisme dévastateur survenu en Haïti, puis celui qui a frappé le Chili, ont placé la région au centre de l'attention internationale et que l'UNESCO était présente en Haïti, comme d'autres organisations du système des Nations Unies, pour remettre le système éducatif sur pied, protéger le patrimoine, renforcer les capacités des médias communautaires et intégrer la dimension culturelle dans le processus de relèvement.

Elle a proposé trois pistes de réflexion qui pourraient, à son avis, modeler la vision à long terme de la coopération avec l'UNESCO.

En premier lieu, elle a constaté que si la région venait en tête des pays en développement s'agissant des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, ce résultat masquait en fait une grande diversité tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. D'où la nécessité de faire en sorte que les programmes bénéficient aux groupes marginalisés et vulnérables, en favorisant l'éducation multilingue des peuples autochtones, et que la formation des jeunes et des adultes débouche effectivement sur un travail.

En deuxième lieu, elle a souligné l'importance que revêtait la coopération scientifique pour le développement durable. Elle a qualifié les petits États insulaires en développement de priorité pour l'UNESCO, ajoutant que l'édition à venir du Forum UNESCO du Futur y serait consacrée. Elle a fait observer que les événements tragiques survenus au cours de l'année en Haïti et au Chili avaient démontré qu'il ne suffisait pas de disposer d'un bon système d'alerte : si l'on ne savait pas comment réagir à une catastrophe survenant au niveau local, l'efficacité dudit système s'en trouvait limitée.

En troisième lieu, elle s'est dite déterminée à convaincre les pays et les institutions internationales que la culture avait un rôle central à jouer dans le développement. Cette idée sera mise en relief par l'UNESCO lors du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre prochain. C'est la société dans son ensemble qui peut tirer parti de la diversité culturelle : elle entraîne en effet la création d'emplois et contribue à la cohésion sociale, à la réconciliation et à l'édification de la paix.

La Directrice générale a conclu son message en réaffirmant que chaque commission nationale était une alliée de poids pour l'UNESCO et en indiquant qu'elle comptait se rendre dans la région dans un avenir proche.

(a) Adoption du Rapport final sur la Consultation

La Rapporteuse générale a lu en plénière le projet de Rapport final sur la Consultation et recueilli les suggestions et les observations des représentants de la région, qu'elle intégrera dans le document dès que possible. Les grandes lignes du Rapport et ses aspects fondamentaux ont été approuvés à l'unanimité.

(b) Remerciements à la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO

Les participants ont été unanimes à saluer les efforts déployés par la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO aux fins de l'organisation de la Consultation ; ils l'ont remerciée de son accueil chaleureux ainsi que de sa prévenance à leur égard pendant leur séjour dans le pays.

(c) Visite culturelle

Une visite de la réserve ornithologique de Pointe-à-Pierre a été organisée : les oiseaux endémiques de la Trinité y sont préservés et elle présente la particularité d'être située au cœur d'une raffinerie de pétrole. À l'occasion de la célébration du 40^e anniversaire de sa création, la Commission nationale de Trinité-et-Tobago pour l'UNESCO y avait organisé une soirée culturelle.